

A<sup>3</sup>

le collectif  
les Bienheureux.ses  
présente

A3

un atelier  
d'architecture  
autogéré

# A3

## SOMMAIRE

Introduction / comment est né cet atelier	3
L'équipe / les dénommés Les Bienheureux.ses	4
Présentation du programme pédagogique de l'atelier	6
- enseignant.es responsables	6
- équipe pédagogique	6
- objectifs	7
- contenu	8
- organisation	12
- modalités pédagogiques	12
- contrôle des connaissances	13
- coopération et coordination à d'autres enseignements	13
Quid de l'inscription de cet atelier à la grille des programmes	14
Références / la preuve que cela est possible !	15
Annexe / en quoi notre atelier répond aux ambitions pédagogiques de notre école	16

## INTRODUCTION / comment est né cet atelier.

Les étudiants mobilisés et initiateurs de l'action de resserrement des locaux opérée vendredi 24 janvier 2020 à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette, réunis à cette occasion, partagent un ensemble de réflexions et de préoccupations :

- 1) quant à leurs conditions de formation : ils aspirent à étudier la pratique du projet architectural de façon mieux contextualisée, et dans le meilleur des cas de manière opérationnelle ;
- 2) leur rapport aux enseignants : ils observent une pratique pédagogique encore parfois dirigiste et verticale, même en Master, et aspirent à davantage d'autonomie ;
- 3) la nature et le contenu des enseignements qu'ils reçoivent : ils trouvent que la pratique du projet est trop souvent en décalage avec les problématiques écologiques, économiques, sociales et politiques pourtant abordées dans les disciplines théoriques et en séminaire ;
- 4) la nécessité de faire évoluer les métiers d'architecte dans un monde et des sociétés en pleine mutation : ils souhaitent réfléchir le projet architectural au-delà des pratiques actuelles, dans le but de dessiner leurs futurs parcours professionnels et se préparer de manière plus opérationnelle aux questions qui les attendent ;
- 5) comme l'ont déjà exprimé l'ensemble des étudiants quand ils ont été consultés ces dernières années, les initiateurs de ce projet trouvent que leur formation manque de pratique opérationnelle : de périodes longues de stages de formation, de formation en alternance,...

Dans de tels contextes, ils décident de fonder et formaliser un espace dédié à **l'apprentissage** partiellement **autonome** de l'architecture dont voici le programme pédagogique.

Cet atelier offrira **une alternative** aux cours et ateliers. Dans un premier temps il sera "hébergé" par un enseignant dans ses groupes de projet existants (Olivier Boucheron pour l'année 2020-2021). L'ambition à terme est d'inscrire cet atelier de projet architectural à la grille officielle du cursus mis en place par l'école dès la rentrée 2021-2022.

Olivier Boucheron a accepté samedi 23 mai 2020, suite à la demande des étudiants, de suivre cette expérience en tant qu'enseignant référent étant donné que les aspirations pédagogiques de cet atelier convergeaient avec les siennes : proximité sur les questions des « détours » géographiques, historiques et disciplinaires, du terrain, de la question de l'écologie, de l'importance de la culture architecturale et

constructive, et de la démarche critique sur les différents aspects du métier et de l'époque, déjà en oeuvre dans ses cours et sa pratique.

Cet atelier, conçu par les étudiants, avec les étudiants, pour les étudiants permettra à ceux-ci de trouver un espace où travailler de façon **autonome**, mais aussi **collaborative**, partager et échanger sur leurs travaux de projet et de recherche, trouver aide, soutien, regard critique, outils, méthodes auprès de leurs pairs, tout ceci dans un but de mutualisation des ressources, des compétences et des expériences, et par le biais d'une transmission horizontale.

Cet atelier a vocation à **décloisonner les groupes de projets**, les disciplines, mais aussi les différents niveaux de la formation en cycle Master.

L'atelier tel qu'il est défini par cette première mouture de sa formalisation écrite a vocation à évoluer : s'adapter aux besoins et s'enrichir des propositions de tous.

## **L'ÉQUIPE / les dénommés "Les Bienheureux.ses"**

Ils se rencontrèrent à la suite d'une AG un certain mercredi 22 janvier 2020, et ils partagèrent tout de suite cette urgence d'agir. Dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 janvier 2020, dans une action synchrone et artistique, ils procédèrent à un "resserrement" de l'espace de leur école. Le but était de mobiliser leurs pairs étudiants afin que ces derniers prennent conscience de la précarité dans laquelle ils risquaient l'asphyxie dans leur école d'architecture à défaut d'un desserrement, ou d'une relocalisation promise de longue date par leur ministère de tutelle.

Depuis, le groupe ainsi constitué par les circonstances, s'est solidifié autour d'un noyau dur (une quinzaine de membres réguliers, et pas nécessairement ceux de l'action de "resserrement"), d'autres les ont rejoint, et ils oeuvrent à créer de nouveaux espaces de réflexion et d'action.

Le collectif les Bienheureux.ses a pour objectif central et essentiel de réfléchir et agir son rapport au monde [dans, autour de et à partir de l'architecture, mais pas exclusivement] au niveau individuel et collectif, et dans un contexte de crise écologique, social, économique et politique généralisé.

Ses activités à ce jour se déclinent et se concentrent autour de trois axes :

- organiser et animer des débats hebdomadaires à partir des questionnements qu'ils partagent (ces débats actuellement en ligne sont ouverts à tous),

- mener des actions politiques et poétiques dans l'espace public,
- concevoir et mettre en oeuvre cet atelier d'architecture autogéré au sein de leur école d'architecture d'origine.

**Ils ont conçu, débattu  
et rédigé ce projet :**

Charlotte ARISTIDE (M1)  
 Pierre BARTHOMEUF (M1-M2)  
 Benjamin BURQ (M1)  
 Clémentine CAU (L3)  
 Mariana CYRINO DIAS (M1)  
 Pauline DUPLAIX (M1)  
 Agathe FELIX (M1)  
 Clovis GORISSE (M1)  
 Amel HADJ-HASSEN (L3)  
 Benoît HEBERT (M1)  
 Noor MBIRIK (L3)  
 Armand PASSEMARD (M1)

**Ils sont prêts à s'inscrire à cet  
atelier dès septembre 2020 :**

Anouk ALBERTELLI (M1)  
 Charlotte ARISTIDE (M1)  
 Pierre BARTHOMEUF (M1-M2)  
 Mariana CYRINO DIAS (M1)  
 Pauline DUPLAIX (M1)  
 Clovis GORISSE (M1)  
 Benoît HEBERT (M1)  
 Noor MBIRIK (L3)  
 Armand PASSEMARD (M1)

D'autres étudiants sont intéressés par l'atelier d'architecture autogéré mais ne pourront y prendre part qu'à la rentrée suivante car ils sont soit en ERASMUS, soit en césure, soit en année à l'école d'ingénieur à la rentrée 2020-2021.

Quelques uns (au moins trois) se décideront d'ici la fin du mois de juin 2020.

## **Titre ou intitulé de l'enseignement :**

# **ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGÉRÉ (A<sup>3\*</sup>)**

[\*se lit / a . kyb/]

## **Enseignant.es responsable.es référent.es:**

Olivier BOUCHERON (VT / architecte-chercheur)

assisté d'un.e enseignant.e de projet TPCAU

(en plus de son collaborateur actuel dans ses groupes de projet existants)

## **Equipe pédagogique :**

Les étudiants fondateurs de cet ateliers réunis pour en formuler le programme ont établi une liste de 23 enseignant.es qu'ils souhaitent solliciter ponctuellement afin d'intervenir dans leurs démarche de projet suivant leurs compétences et centres d'intérêts. Cette liste ne sera dévoilée que lorsque les intéressé.es auront été contactés. Elle est non exhaustive, pourra être réduite, augmentée ou modifiée en fonction des choix des étudiants participants et des projets qu'ils développent. La liste initiale est composée comme suit :

- 4 enseignants ATR, plasticiens et scénographes
- 2 enseignant.es TPCAU, architectes
- 5 enseignant.es SHS, sociologues, philosophes, urbanistes, chercheurs
- 5 enseignant.es STA, architectes, ingénieurs, spécialistes des matériaux biosourcés, de la construction à l'échelle 1 dans un cadre pédagogique
- 4 enseignant.es VT, architectes, géographes, paysagistes
- 3 enseignant.es HCA, architectes, historiens, chercheurs

## Objectifs (292/400 max.) :

Cet enseignement vise à rendre les étudiants **autonomes** dans leur apprentissage du projet d'architecture, et au-delà, des métiers d'architecte. L'objet de l'atelier est laissé au libre choix des étudiants qui y participent, les enseignants référents validant le sujet proposé suite à une concertation, voire une négociation fondée sur des arguments de part et d'autre.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Rendre les étudiants aptes à choisir un sujet, et donc étudier un terrain, identifier des enjeux et formuler des problématiques,
- Amener les étudiants à **rechercher par eux-mêmes les connaissances** nécessaires à la mise en oeuvre de leur projet, avec l'appui des enseignants référents, et éventuellement de l'équipe pédagogique, ayant préalablement accepté d'être consultée dans son champ disciplinaire de compétence,
- Permettre une **approche critique** des pratiques architecturales et urbaines contemporaines par une expérience alternative,
- Questionner **le rapport de l'architecte à la commande**, en l'intégrant à la phase programmatique,
- Questionner **la démarche de conception du projet** dans son évolution historique et ses perspectives futures,
- Permettre aux étudiants d'assumer la **responsabilité opérationnelle du projet**, de son économie, de sa gestion, de sa planification, et de son exécution, faisant de cette expérience d'atelier une confrontation avec la réalité du terrain.

Cet enseignement a pour ambition de :

- Travailler dans le cadre d'une **commande réelle** et d'une **pratique opérationnelle** du projet : en explorant les territoires et les communautés locales, proches et aux alentours de Paris, en s'appuyant sur les réseaux associatifs, les projets et appels à projet existants ;
- **Questionner la temporalité** des apprentissages dans le cadre académique des écoles d'architecture afin de réorganiser l'enseignement du projet et son évaluation en fonction de la temporalité du projet architectural opérationnel défini ;
- **Travailler en équipe sur un projet** : pour concentrer les terrains d'étude et les sujets traités, le groupe se constituera en équipes d'un nombre adapté à l'ampleur du projet, qui traiteront chacune un sujet différent en lien avec un ou plusieurs territoire.



## Contenu (1047/1500 max.) :

Dès qu'ils savent qu'ils sont inscrit dans l'atelier, les étudiants doivent, pour initier la période :

- 1) **prospector pour trouver un terrain d'étude** qui présente des enjeux problématiques dans le cadre d'un projet architectural, territorial et paysager :
  - a) soit parce qu'une municipalité, une association, ou institution publique ou privée, est à la recherche d'une équipe d'architectes pour un projet à définir ou déjà déterminé par un cahier des charges ;
  - b) soit parce que l'équipe constituée identifie sur le terrain une ou des problématiques et offrent leur services aux autorités publiques ou privées compétentes.
- 2) **négoier avec les acteurs et autorités locaux la possibilité d'une intervention** sur ce terrain sous la forme d'un projet architectural, territorial et paysager (articulant toutes les échelles) : avec ces interlocuteurs ils définissent dans les grandes lignes les axes d'un cahier des charges, ou discutent celui existant.
- 3) **organiser et planifier sur le semestre ou l'année les grandes étapes du calendrier de l'intervention**, la répartition des tâches s'il y a lieu d'être, et ce afin de définir clairement les objectifs professionnels et leurs échéances.

Les enseignants référents et les étudiants engagés dans l'atelier veilleront à définir un sujet à traiter qui puisse l'être dans les contraintes imposées par une démarche opérationnelle, en tenant compte des périodes de formation (semestre, année, Master, PFE) et du risque que la mise en oeuvre du projet conçu le soit au-delà des échéances académiques.

Il s'agit de mettre en oeuvre une pédagogie de l'autonomie propre au cycle Master à travers les axes suivants :

- 1) mettre en oeuvre **une pédagogie de projet** pour l'apprentissage du projet architectural : le point de départ est la formulation d'un projet, défini par un territoire délimité, des enjeux déterminés à toutes les échelles (architecturale, territoriale et paysagère) ;
- 2) une fois l'objet d'étude défini par le ou les étudiants partie prenante, l'objectif est de mobiliser sur ce sujet, la plus large diversité de champs disciplinaires et de compétences, visant la **transversalité et la pluri-disciplinarité** (cf. en annexe *Programme pédagogique de l'ENSAPLV - DEEA et DEA 2019-2025*) ;

- 3) cette démarche offre l'opportunité **d'expérimenter** et d'acquérir des connaissances, outils et compétences dans tous les champs disciplinaires convoqués — ce qui est déjà le cas dans certains ateliers de projets existants, et que nous souhaitons ici renforcer ;
- 4) dans le cadre de cet atelier autogéré, par définition, **l'étudiant est acteur** de son apprentissage, producteur des connaissances (il va les chercher et les formuler) et prend l'initiative du projet ; partant du principe que cette démarche active permet une meilleure assimilation des connaissances et compétences acquises ;
- 5) l'ambition de ce dispositif pédagogique est de **s'affranchir des temporalités** "scolaires et universitaires" de la formation d'architecte pour adopter celle de la réalité du terrain et du processus de projet : l'évaluation en fin de semestre se fera sur la base des objectifs formulés en début de semestre, leur réalisation, le processus qu'il aura impliqué et la pertinence de la démarche de l'étudiant, plus que sur la finalisation du projet, ce dernier pouvant se prolonger au semestre suivant, voire au-delà de l'obtention du diplôme ;
- 6) cette adaptation des temporalités se fait dans le respect des temporalités de chacun : un guide (calendrier) de référence est proposé sur le semestre et sur l'année, mais chacun est libre de l'adopter ou de l'adapter.

Dans ce cadre, **le rôle des enseignants est redéfini :**

- les enseignants référents assurent le suivi de l'évolution du travail des étudiants tout au long du ou des semestres engagés pour le projet, suivant **les modalités** suivantes :
  - les enseignants référents sont présents à l'école et disponibles pour évaluer l'avancée des travaux comme pour un cours de projet classique c'est-à-dire sur une plage horaire de 7h une fois par semaine ;
  - les étudiants se présentent à ces rendez-vous hebdomadaires suivant leurs besoins et l'évolution de leur travail ;
  - à chaque rendez-vous avec les enseignants référents ils font le bilan de leurs avancées et la liste des actions suivantes en fonction de quoi ils prennent en conséquence rendez-vous pour une prochaine échéance ;
  - au cours du semestre, l'ensemble des étudiants de l'atelier se réunissent plusieurs fois en fonction d'un calendrier déterminé en début de semestre afin de mettre en commun leurs travaux, avancées, et d'en débattre ;
  - l'espace physique du cours de projet offert par les enseignants référents reste un lieu propice au travail en groupe et en atelier pour chacune des équipes, avec le regard critique et bienveillant des enseignants référents.

**La responsabilité pédagogique** des enseignants référents est de suivre les étudiants dans leur démarche, en leur transmettant des conseils, des références, des observations critiques, des outils méthodologiques, etc. en fonction de l'évaluation qu'il fait de leur travail en cours.

- **une équipe pédagogique** est composée sur le choix des étudiants participants afin d'intervenir ponctuellement à leur demande à titre de conseil, d'enrichissement des connaissances, de vision critique extérieure.

Au-delà de cette liste constituée d'enseignants de l'école auxquels les étudiants souhaiteraient pouvoir se référer et qui n'est que indicative, le groupe se réserve le droit de solliciter l'intervention de tout spécialiste de l'école ou hors de l'école au sein de l'atelier.

En ce qui concerne **les sujets abordés par cet atelier**, les étudiants réunis pour la rédaction de ce programme pédagogique souhaitent que soient traitées toutes ou parties des problématiques suivantes :

- quid de la ville néolibérale : enjeux économiques du projet urbain,
- architecture éco-responsables : enjeux de la transition écologique,
- pratiques architecturales socio-responsables : quid de la participation, de l'auto-construction, de la coopération, du respect des populations locales (dans le cadre d'une approche anthropologique),
- quid de la modernité et du progrès économique,
- quid de la possibilité de subvertir les espaces et structures de domination dans ses différents rapports, quid de la ville inclusive,
- comment se réapproprier des lieux abandonnés par la logique capitaliste de la ville : friches industrielles, banlieues, périphéries urbaines, etc.
- comment oeuvrer dans la "ville pour tous" sans générer de gentrification et donc d'exclusion sociale ou de genre, avec une approche intersectionnelle,
- quid des communs en ville et des usages des espaces publics,
- quid de la "contre-productivité" de la ville (Ivan ILLICH), quid la question de l'échelle urbaine (Olivier REY),
- comment contrer la logique d'assimilation de toutes les initiatives alternatives par le néolibéralisme ?

Il ne s'agit pas de traiter toutes ces thématiques, mais d'identifier des problématiques existantes dans le territoire étudié qui corresponde à au moins une d'entre elles. Le projet sélectionné et formulé par les équipes, c'est-à-dire auquel il aura accès, déterminera les thématiques mobilisées.

## **Organisation (400 max.) :**

Le projet architectural défini par les étudiants se déroule soit :

- sur un semestre (S7, S8, S9 ou S10),
- sur une année universitaire (S7 + S8 ou S9 + S10),
- sur trois semestres (S8 + S9 + S10),
- voire sur deux ans (S7 + S8 + S9 + S10).

NB : les étudiants inscrits en S7 doivent pouvoir rejoindre l'atelier de projet de S9.

L'équipe devra organiser son temps de travail suivant les phases ci-dessous :

- 1) prospecter un terrain,
- 2) adopter un cahier des charges,
- 3) planifier le déroulé du projet,
- 4) explorer le terrain : relevés in situ, enquêtes, séjour en immersion d'une durée minimum de 1 mois,
- 5) établir des stratégies pour répondre aux problématiques identifiées et au cahier des charges,
- 6) concevoir le projet,
- 7) budgétiser le projet
- 8) présenter et valider le projet auprès du maître d'ouvrage,
- 9) exécuter tout ou partie du projet,
- 10) présenter l'ensemble du processus devant un jury d'évaluation.

Cette organisation implique un engagement solidaire des étudiants par équipe pour un projet et une période déterminée.

## **Langue(s) du cours à préciser :**

Français

## **Langue(s) de communication autres que la langue du cours (présentation, corrections, traductions, explications ...) :**

Français, Anglais, Espagnol, Portugais et toute autre langue pratiquée par les étudiants inscrits dans le cours de projet

## **Modalités pédagogiques (en heures) :**

Enseignement du projet S8 = 112h (16 x 7h)

Enseignement du projet S9 = 112h (16 x 7h)

Enseignement du projet S10 = 112h (16 x 7h)

## **Contrôle des connaissances et nature des travaux demandés (200 max.) :**

- Suivi tout au long du semestre par les enseignants référents de l'atelier, de l'assiduité et de l'investissement de chacun des étudiant.es sur la base d'une auto-évaluation et inter-évaluation faisant l'objet d'une concertation entre les étudiants et les enseignants référents.
- Évaluation finale par un jury composé des enseignants référents, deux étudiant.es de l'atelier, deux acteur.trices du terrain étudié, deux enseignant.es de l'équipe pédagogique étant intervenu au cours du semestre ou de l'année : l'étudiant.e évalué.e est libre du contenu et de la forme de son rendu dans la mesure de la pertinence de ses choix et de la démonstration par ce biais de ses compétences.

## **Acquis recommandés (200 max.) :**

Avoir validé la licence d'architecture

## **Cet enseignement prépare à (200 max.) :**

- La validation de l'enseignement du projet d'architecture à l'un ou plusieurs des semestres du master d'architecture, y compris le Projet Final d'Étude,
- À la pratique opérationnelle des métiers d'architecte,
- *“La triple posture de praticien réflexif, d'intellectuel critique et d'architecte citoyen”*, principes chers à notre établissement depuis sa fondation en 1969.

## **Coopération et coordination avec d'autres UE (200 max.) :**

Cet atelier n'est rattaché à aucun domaine d'étude de manière exclusive.

Il est recommandé aux étudiant.es aspirant à intégrer cet atelier de suivre un des CTID suivants :

- Olivier BOUCHERON en S7 ou en S9 (CTID 713/913 - *L'infra-ordinaire de la modernité*, 21h),
- Jean-Baptiste EYRAUD, en S7 ou S9 (CTID - *Lutter contre l'habitat indigne*, 42h),
- Claudio SECCI et Célia LEBARBEY, en S8 (CTID - *Apprendre des villes d'ailleurs*, 21h),
- Autres CTID ?

## **Nbre d'étudiants max. pour cet enseignement**

12

A l'attention du Conseil d'administration,  
de la Commission de la Formation et de la Vie Étudiante,  
de Madame la directrice de l'ENSAPLV,

## **Quid de l'inscription de cet atelier à la grille des programmes de l'ENSAPLV :**

Au-delà du fait que les objectifs pédagogiques de cet atelier d'architecture autogéré remplissent idéalement les attendus du *Programme pédagogique de l'ENSAPLV - DEEA et DEA 2019-2025 (en annexe)*, sa mise en oeuvre à la rentrée 2020-2021 pose un certain nombre de questions pratiques :

- 1) L'A<sup>3</sup> se revendique plus que tout autre cours de projet, transversal et la pluri-disciplinaire, aussi n'est-il rattaché à aucun domaine d'étude en particulier et peut-il être relié à tous les domaines d'étude ; l'étudiant inscrit dans cet atelier pourra donc suivre le séminaire de son choix. Charge aux équipes d'étudiants de justifier le lien entre le projet formulé dans le cadre de l'atelier avec le domaine d'étude et le séminaire dans lequel ils sont inscrits, et éventuellement avec le sujet de leur mémoire de recherche. Notez que les enseignants sollicités sont issus de tous les domaines d'étude de l'école.
- 2) Le budget de l'A<sup>3</sup> est autogéré par les étudiants qui s'engagent à trouver les financements en fonction des projets ; si nécessaire ils se constitueront en association étudiante pour assurer la gestion financière de l'atelier (déplacements, hébergements, publications, etc.).
- 3) En terme des assurances dans le cadre pédagogique, la procédure pour les activités menées dans cet atelier ne diffère pas de celle des autres cours de projet. Cependant, pour ce qui est d'un éventuel rapport contractuel avec un maître d'ouvrage et en ce qui concerne l'exécution, la mise en oeuvre du projet lui-même, les équipes devront trouver un architecte, potentiellement leurs enseignants référents, qui en assume la responsabilité dans la mesure où aucun d'entre eux n'est titulaire du diplôme d'architecte et de la HMONP.

Note : L'atelier de projet ne reposant pas sur l'ouverture ou la disponibilité des infrastructures de l'école, celui-ci peut être mené à bien indépendamment des mesures de confinement liées à la crise sanitaire du Covid-19.

**La mise en place de cet atelier à la rentrée 2020-2021 "hébergé" dans les groupes de projet de Olivier Boucheron a pour objectif premier d'expérimenter ce dispositif pédagogique afin de l'inscrire à terme à la grille des programmes de l'ENSAPLV après validation par ses instances.**

# RÉFÉRENCES / la preuve que cela est possible !

## Expérience d'atelier autogéré à l'école de Bergen, Norvège (2019-2020)

Au second semestre de l'année 2019-2020, cinq étudiants de master de l'école d'architecture de Bergen ont initié **un atelier de projet autogéré** qui a accueilli un groupe de huit étudiants. **Travaillant comme un collectif**, ce groupe a mené une réflexion sur l'évolution des approches écologiques et bottom-up en urbanisme en prenant pour objet d'étude un quartier de la ville de Bergen. Le suivi du projet fut assuré par deux enseignants - architectes mais **l'initiative du travail reposait sur les étudiants eux-même** : ils étaient entièrement responsables de leur processus de projet. Ancrée dans le réel, l'approche fut l'occasion d'un échange avec les habitants du quartier et a résulté dans une publication mise en circulation au-delà de l'école d'architecture. La constitution de ce collectif a également permis la mise en place d'un workshop de quatre semaines à Trondheim où l'ensemble des étudiants se sont retrouvés afin de dialoguer avec les acteurs locaux et mettre en place des actions concrètes au sein de la commune.

*(Témoignage de Clovis GORISSE, étudiant de M1 en ERASMUS à l'école d'architecture de Bergen en Norvège en 2019-2020)*

## Les Pratiques Opérationnelles (1986-95) à l'ENSAPLV

Les pratiques opérationnelles (PO) sont un dispositif pédagogique qui a été mis en oeuvre de 1986 à 1995 à l'ENSAPLV : elles consistaient à **mettre les étudiants en situation de maître d'oeuvre** en répondant à des commandes publiques et **en fonctionnant comme des mini-agences d'architecture**. Ces espaces pédagogiques étaient validés comme un enseignement optionnel + 1 stage. Elles **incluaient la question de l'économie de projet** et étaient suivies par plusieurs enseignants. Les archives de l'école regorgent d'informations plus précises à ce sujet. C'était avant la création de la HMONP. Les enseignants de cette expérience sont presque tous morts malheureusement mais il est possible de retrouver des étudiants l'ayant vécu. Il existe un entretien de Raymond GILI dans les archives audio de l'école qui évoque les PO.

*(Témoignage de Anne D'ORAZIO, enseignante VT et présidente du CA à l'ENSAPLV, était étudiante à l'ENSAPLV à l'époque du dispositif des PO)*

# ANNEXE / en quoi notre atelier répond aux ambitions pédagogiques de notre école !

Nous ajoutons ci-dessous, en annexe de notre proposition d'enseignement, cet extrait du *Programme pédagogique de l'ENSAPLV - DEEA et DEA 2019-2025* (publié en octobre 2018). Il nous semble en effet que notre projet se place dans la continuité des objectifs pédagogiques déterminés par l'école et présentés dans ce document.

Trois approches fondatrices de l'évolution des offres pédagogique :

## **1) Approche par compétences : le bloc en plus en master (n°5) :**

À développer des postures d'apprenants curieux et sachant, correspondant prioritairement au dispositif pédagogique du cycle master composé de séminaires et de groupe de projet. **La triple posture de praticien réflexif, d'intellectuel critique et d'architecte citoyen.**

Au praticien réflexif correspond par exemple la compétence générale de conduire le projet architectural et urbain comme une pratique réflexive ; à l'intellectuel critique celle de s'appuyer sur des connaissances critiques adéquates et des méthodes expérimentales pour approcher et traiter les situations de projet ; à l'architecte citoyen celle de développer l'architecture et son projet comme culture collaborative et politique.

## **2) Approche Métier(s) / Profession(s) :**

Elle a décidé de travailler à la construction d'articulations opératoires entre les séquences d'études et les séquences d'expérimentations dans le monde de l'entreprise, par un accompagnement approfondi de la part des enseignants et la délivrance de crédits européens (ECTS) attachés à cette part de formation obligatoire. L'école demande par ailleurs aux étudiants de développer une réflexion permanente sur leur posture professionnelle participant ainsi également de la nécessité d'un regard éclairé sur les manières dont ils construisent individuellement leurs relations aux mondes académique et socio-professionnel.

## **3) L'approche pour la transversalité, moteur de renouvellement des méthodes pédagogiques :**

Rappelons que l'établissement, de par son histoire et son idéologie, est fortement marqué par l'ouverture à la pluri-disciplinarité. Il la rend opératoire au sein de programmes pédagogiques en attribuant aux sciences et aux arts des places importantes et en accompagnant, comme il le peut, l'expérimentation à diverses échelles. En master l'étudiant active les connaissances qu'il a acquises dans les différentes disciplines et choisit un domaine d'étude qui intensifie un ou plusieurs croisements disciplinaires. Au sein de ces domaines d'étude, les cours transversaux proposent des espaces temps pour des échanges entre les séminaires et les groupes de projet.